

Accouchement douloureux pour le personnel de la maternité du CHU

L'annonce d'une suppression de postes déclenche la colère des personnels de la maternité du CHU de Poitiers.

Jeudi 18 octobre la DRH du CHU, la directrice du pôle maternité mère-enfant et celle des affaires médicales convoquent les personnels des ailes B et D de la maternité pour leur annoncer que 7,5 postes d'auxiliaires de puériculture et 1,3 poste de sage-femme seront supprimés. Une décision qui prendra effet le 19 novembre prochain. Ce sont dix lits qui vont être rayés de la carte. Non « *mis de côté* », rectifie Christophe Boutet, secrétaire CGT du CHU de Poitiers. Comprendre qu'ils seront gelés et « *rouverts en cas de pic* ».

Ajoutant: « *Les personnels pourront être rappelés à leur domicile sans que ce soit compté comme une astreinte, la direction le refuse* ».

"Une forte demande de l'ARS et de la CPAM"

La nouvelle a fait l'effet d'une bombe qui a soufflé les agents hospitaliers et les équipes soignantes. « *C'est sur une équipe en grande souffrance, que la direction du CHU vient de tirer à bout portant* », s'indigne Céline Riquer, de la CFTC. « *Comment ferons-nous lorsque tous les lits, voire plus seront occupés?* ». « *Et lors des arrêts de travail?* » La difficulté réside dans la programmation de l'activité qui reste fluctuante et non prévisible estime la syndicaliste sage-femme. L'accompagnement des patientes sera-t-il toujours de qualité sans contrainte de temps?

Dès samedi, un drap accroché à l'entrée du service indique cette souffrance du personnel et la mise en danger de ce secteur.

Chez les agents de service hospitaliers (ASH) deux personnes qui travaillaient le matin (une dans chaque aile) exécuteront désormais cette tâche, dans le même créneau horaire, à une seule pour les deux ailes. « *On leur demande de réorganiser leur travail, ce n'est pas à elles de le faire* », tonne le leader syndical.

Cécile Beneux, directrice du pôle femme enfant confirme cette suppression de lits, 15 lits dans chaque aile au lieu de 20 initialement. « *Sachant que l'objectif est de 30 lits en intégrant la fermeture de la maternité du Blanc et que l'activité moyenne de lits occupés est de 30, on souhaite accueillir toutes les femmes qui désirent accoucher* ». Réalisable? A condition de réduire le séjour à 3 jours au lieu de 4 actuels « *Le CHU a une durée de séjour supérieure à des établissements comparables* », rapporte la directrice qui confesse qu'il y a « *depuis*



Le drap accroché ce week-end à l'entrée du service indique l'inquiétude des personnels.
dmonteil

plusieurs mois, une forte demande de l'ARS et de la CPAM de réduire la durée du séjour ».

Cécile Beneux rappelle que cette mesure n'est « *pas une remise en cause du personnel et de la charge du travail; nous sommes satisfaits du travail effectué.* » Les ratios en vigueur dit-elle, ne changent pas: « *Une sage-femme pour 10 couples mère-bébé et une ASAP (*) pour cinq couples mère-bébé* ».

Quant aux Agents de service hospitalier, la directrice explique que leur nombre ne change pas non plus: « *Nous proposons un temps ASH moindre qui pourra être réorganisé avec leur encadrement.* »

Cécile Beneux dit « *entendre les inquiétudes* » tout en soulignant la qualité des échanges lors de cette réunion de jeudi dernier. Affaire à suivre.

(*) Aide-soignante et auxiliaire de puériculture

témoignage